

DOSSIER DE PRESSE



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016

LA SÉCURITÉ, CONDITION SINE QUA NON D'UNE TRANSITION NUMÉRIQUE RÉUSSIE

6 JUIN 2017





20
16

SOMMAIRE



Communiqué de presse

LA SÉCURITÉ, CONDITION SINE QUA NON D'UNE TRANSITION NUMÉRIQUE RÉUSSIE

Page 3

Éditos

LOUIS GAUTIER ET GUILLAUME POUPARD

Pages 4 et 5

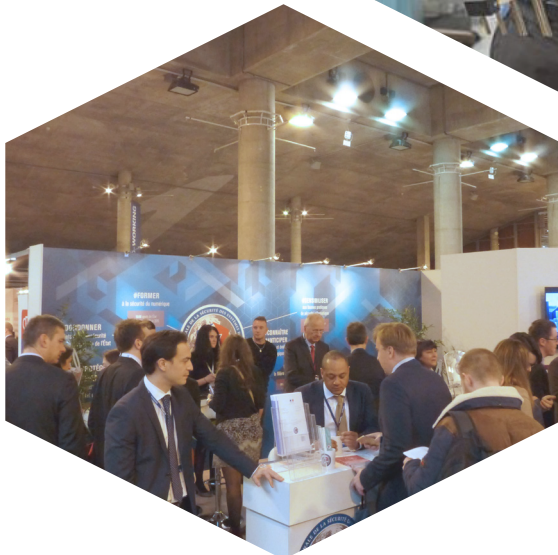
TROIS AXES D'ACTION PRIORITAIRES

1. Développer la confiance numérique
2. Garantir la souveraineté nationale
3. Conforter le rayonnement international

Pages 7 à 13

PROJECTION

Page 14



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016

LA SÉCURITÉ, CONDITION SINE QUA NON D'UNE TRANSITION NUMÉRIQUE RÉUSSIE



A l'occasion de la parution de son rapport d'activité 2016, l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) revient sur une année marquée par l'apparition de nouvelles menaces capables de fragiliser nos démocraties mais qui, parallèlement, ont ouvert la voie à une prise de conscience renforcée du risque numérique à tous les niveaux de la société.

Dans les administrations comme dans les entreprises, la sécurité du numérique tend enfin à s'imposer comme un véritable enjeu de gouvernance. Un signal positif pour l'ANSSI qui met tout en œuvre afin de placer la sécurité au premier rang des facteurs de réussite de la transition numérique.

« [L'ANSSI] confirme une nouvelle fois sa capacité à coopérer à toutes les échelles et à fédérer un écosystème en faveur de la confiance dans le cyberspace. »

Guillaume Poupard, directeur général de l'ANSSI

Au cœur de cette équation, l'agence s'appuie sur son statut interministériel, son modèle exclusivement centré sur la protection et la défense ainsi que son haut niveau d'expertise technique pour mettre en œuvre une stratégie en trois axes :

- développer la confiance numérique ;
- garantir la souveraineté nationale ;
- conforter le rayonnement international.

Articulé autour de ces objectifs, le rapport d'activité 2016 de l'ANSSI est enrichi de nombreux chiffres témoignant d'une d'activité sans précédent : 3 235 signalements d'événements de sécurité numérique, 14 500 heures de formation dispensées, 500 interventions menées en région, etc. Des dossiers thématiques encouragent la prise de hauteur et la projection (cyberpanorama, stratégie ANSSI 2020, etc...) et une bibliographie exhaustive confirme l'expertise de l'agence. Enfin, cette année encore, la parole est donnée aux agents à travers le récit d'expériences et de projets inédits ayant mis leur agilité au défi.

Vous pouvez compléter la lecture de ce rapport en vous rendant sur le site Internet et les comptes Twitter et LinkedIn de l'agence où vous attendent de nombreuses autres ressources.



Louis GAUTIER
Secrétaire général de la défense et de la sécurité
nationale

Le Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN) est chargé d’animer et de coordonner les politiques publiques concourant à la stratégie de sécurité nationale. À ce titre, le SGDSN est aussi un opérateur de sécurité dans certains domaines, dont la cyber sécurité. Il propose au Premier ministre et met en œuvre la politique gouvernementale en matière de sécurité des systèmes d’information. Il dispose à cette fin de l’Agence nationale de la sécurité des systèmes d’information (ANSSI), qui lui est rattachée.

L’ANSSI est un atout majeur pour notre pays, alors même que les cyber menaces augmentent en nombre, en complexité et en nuisance. Tout en jouissant d’une très grande autonomie opérationnelle, elle bénéficie du positionnement interministériel et de l’accès direct aux autorités que lui confère sa place au sein du SGDSN. Ce rattachement de l’ANSSI au SGDSN est conforme à la place qu’occupe désormais la sécurité numérique dans les enjeux de souveraineté nationale. Il s’avère aussi très pertinent, car il permet au SGDSN d’intégrer les nécessités de la cyber défense dans les grands plans interministériels de réponse nationale aux crises qu’il conçoit. En matière de cyber défense, les autorités de l’État disposent ainsi d’une grande capacité de mobilisation et de réactivité, deux qualités indispensables dès lors que la menace numérique et le durcissement des systèmes de l’État et des opérateurs d’importance vitale, face à elle, s’inscrivent dans un schéma de long terme.

Au-delà des actions de prévention – en forte hausse – auprès des services de l’État, des opérateurs d’importance vitale, des entreprises, voire du grand public, l’ANSSI intervient aussi en cas de crise pour faire cesser les attaques et procéder à la réparation des systèmes informatiques agressés. L’ANSSI a montré en 2016 sa capacité à répondre à toutes sortes de sollicitations, dont certaines imprévues, comme, en 2015, lors de son intervention après le piratage de TV5 Monde. De façon générale, l’aggravation des menaces justifie de plus en plus souvent le recours à l’ANSSI, ce qui rend indispensable l’évolution de ses moyens financiers et humains au-delà de la programmation actuelle des effectifs d’ores et déjà réalisés, principalement constitués d’une ressource humaine d’une qualité exceptionnelle.

Guillaume POUPARD
Directeur général de l'Agence nationale de la sécurité
des systèmes d'information



Le 7 juillet 2009, l'ANSSI voyait officiellement le jour sous la forme d'un « service à compétence nationale » essentiellement dédié à la sécurisation des systèmes d'information de l'État. Huit ans plus tard, il apparaît évident que l'univers dans lequel évolue notre agence a considérablement changé. Les attaques n'ont fait que s'accroître en nombre, en efficacité et en complexité. Sur ce plan, 2016 marque d'ailleurs une évolution significative, avec la concrétisation de nouvelles menaces visant à porter atteinte à la stabilité de nos démocraties.

Mais je veux aussi souligner que l'année écoulée a vu une progression très notable dans la prise de conscience du risque, et ce à tous les niveaux de la société. La sécurité numérique tend enfin à s'imposer comme un véritable enjeu de gouvernance dans les administrations et les entreprises tandis que nos concitoyens se montrent de plus en plus vigilants quant à la protection de leurs données personnelles.

Freiner la révolution digitale ? La question ne se pose pas : aujourd'hui, tout est numérique, et ce qui ne l'est pas le sera bientôt. Le vrai sujet est d'instaurer les conditions de sécurité indispensables à l'accompagnement de cette transition. Dans ce contexte, l'autorité nationale qu'est l'ANSSI renforce ses capacités d'action à tous les niveaux, qu'il s'agisse de confiance numérique, de protection de la souveraineté nationale, mais aussi de promotion des intérêts de la France à l'échelle internationale.

Pour ce faire, l'agence dispose d'atouts de poids : son statut interministériel au contact direct des plus hautes autorités via le SGDSN, ses missions uniquement concentrées sur la protection et la défense, et, bien sûr, ses capacités opérationnelles de très haut niveau. L'autre force de notre modèle tient au choix qu'a fait la France d'imposer la sécurité aux acteurs critiques, tout en veillant à maintenir en permanence un dialogue de qualité. Cela s'est concrétisé en 2016 avec la parution de la majorité des arrêtés sectoriels définissant les obligations des opérateurs d'importance vitale (OIV) en matière de sécurité des systèmes d'information.

Bien sûr, cette nouvelle donne réglementaire n'empêchera pas les attaques, mais nous avons collectivement enclenché une dynamique positive auprès des opérateurs concernés et avec l'ensemble des acteurs de la filière de la cyber sécurité. Avec la directive Network and Information Security (NIS) adoptée en juillet dernier, cette voie que nous avons suivie en pionniers est d'ailleurs amenée à devenir la règle en Europe à l'horizon 2018. C'est un signal positif pour la France et pour l'ANSSI, qui confirme une nouvelle fois sa capacité à coopérer à toutes les échelles et à fédérer un écosystème en faveur du développement de la confiance dans le cyber espace.

TROIS AXES D'ACTION PRIORITAIRES



Les services de l'État, les entreprises et les individus sont de plus en plus connectés par des technologies offrant de nouveaux modes de travail, d'interaction et de transaction. Sous la pression de la mobilité, de l'utilisation massive des données ou encore de l'Internet des objets, le numérique se diffuse toujours plus rapidement et profondément. L'ANSSI, dans le souci d'accompagner le développement numérique par la sécurité, a décidé d'articuler l'année 2016 autour de trois axes.

1. DÉVELOPPER LA CONFIANCE NUMÉRIQUE

La sécurité n'est plus une option, elle est la condition d'une transition numérique réussie. En contribuant à la création d'un environnement numérique de confiance, l'ANSSI joue un rôle majeur dans cette équation à la croisée des enjeux économiques, politiques et sociétaux. La définition d'un cadre réglementaire évolutif, la conduite d'actions de sensibilisation ancrées dans la réalité de chaque public, le développement de stratégies de coopération multiformes et le souci permanent de cultiver l'excellence par le maintien d'un haut niveau d'expertise scientifique et technique font de l'ANSSI l'animatrice de tout un écosystème.

2. GARANTIR LA SOUVERAINETÉ NATIONALE

L'urgente nécessité de protéger les intérêts de la Nation comme les droits et libertés des citoyens appelle une prise de conscience généralisée sur les enjeux liés à l'exercice de la souveraineté de la France dans le domaine du numérique. Pour y parvenir, l'ANSSI développe des réponses efficaces, évolutives et collaboratives afin d'élever le niveau de sécurité des systèmes d'information de l'État et des opérateurs d'importance vitale (OIV).

3. CONFORTER LE RAYONNEMENT INTERNATIONAL

L'avènement d'Internet a marqué un tournant dans la perception des notions de frontières et de souveraineté, c'est pourquoi le champ de la coopération internationale mobilise toute l'attention de l'ANSSI. En développant de nombreuses coopérations en Europe et au-delà, elle contribue activement au soutien des positions de la France dans le cyberspace. Son statut interministériel et son approche réglementaire séparant l'attaque de la défense constituent l'ADN d'un modèle français de cyber sécurité qui inspire et s'exporte.

DÉVELOPPER LA CONFIANCE NUMÉRIQUE



Par son rôle dans la définition du cadre réglementaire du numérique, ses actions de sensibilisation et ses stratégies de coopérations multiformes, l'ANSSI place la confiance numérique au cœur de ses missions.

Créer un environnement fiable : réglementer et accompagner

L'agence dispose depuis 2016 d'un bureau lui fournissant l'assistance juridique nécessaire à l'exercice de ses missions. Cela se traduit par de multiples actions au premier rang desquelles figurent l'identification des risques juridiques, la veille et la rédaction de projets de textes normatifs, de conventions et d'accords de partenariats.

Les réseaux de télécommunications, aujourd'hui omniprésents, sont eux aussi exposés à des menaces en perpétuel renouvellement, faisant de leur sécurisation un enjeu clé pour l'ANSSI. En témoignent notamment l'extension en 2016 du régime de contrôle relatif à la confidentialité des communications ; la parution du rapport 2015 de l'observatoire de la résilience de l'Internet français ; ou encore le renforcement des liens avec les opérateurs de communication électronique à travers le partage de recommandations, l'approfondissement des travaux de sécurisation et la conduite de campagnes de tests.

Sensibiliser les publics aux enjeux de la sécurité numérique

L'action de sensibilisation et de promotion des bonnes pratiques de l'agence vers l'administration, les opérateurs d'importance vitale, les responsables informatiques, les entreprises de toutes tailles ou encore les comités exécutifs s'est affirmée en 2016 par une communication plurielle et sur mesure. Citons par exemple le film L'ANSSI en neuf #, l'infographie Surfez zen ou encore le Guide des bonnes pratiques de sécurité à bord des navires.

S'agissant de l'activité territoriale, les sept premiers référents déployés en 2016 ont été immédiatement en mesure d'apporter l'appui d'un spécialiste de la sécurité des systèmes d'information aux opérations conduites localement par tous les services de l'État impliqués dans les actions de sécurité économique. Le volume de sollicitations reçues par les référents est révélateur d'une très forte attente de la part des collectivités territoriales et des acteurs privés qui augure de belles perspectives.

500
interventions
menées en
région

14 500
heures de
formation
dispensées

22
prestataires
qualifiés

Former et cultiver l'excellence

Tout au long de l'année, le Centre de formation à la sécurité des systèmes d'information (CFSSI) a assuré des formations courtes sur un très large panel de thématiques. Ce sont ainsi 1 699 stagiaires, principalement issus de l'administration, qui ont été accueillis à l'ANSSI. Enfin, 21 personnes se sont vues attribuer le titre d'« Expert en sécurité des systèmes d'information » cette même année.

Favoriser un écosystème de confiance : incuber et coopérer

L'ANSSI a qualifié 16 nouveaux produits et accordé 13 agréments pour la protection d'informations sensibles ou classifiées. Le centre de certification de l'agence a quant à lui certifié 95 produits.

Autre projet d'envergure, l'ANSSI a endossé le rôle d'incubateur en s'engageant en 2016 dans le chantier de préfiguration d'une plate-forme numérique d'assistance aux victimes d'actes de cyber malveillance destinée aux particuliers, aux entreprises (TPE et PME) et aux collectivités territoriales en vue d'un déploiement en 2017.

Il s'agissait de bénéficier de l'expertise de l'agence sur certains services – juridiques, techniques, administratifs et communication – afin de travailler sur les modalités de création et de fonctionnement du dispositif.

Jérôme NOTIN, chef du projet

2

GARANTIR LA SOUVERAINETÉ NATIONALE



L'ANSSI développe des réponses de plus en plus efficaces, évolutives et collaboratives pour assurer la sécurité de l'État et celle des opérateurs d'importance vitale.

20

opérations
majeures de
cyber défense

3 235

signalements
d'événements
de sécurité
numérique

59

audits et
contrôles de
sécurité

Soutien et sécurité de l'État

2016 a notamment été marquée par l'aboutissement d'un programme de développement majeur proposant une nouvelle offre de téléphonie fixe sécurisée. Un chantier imposant, tant par le défi technologique qu'il représente que par la multiplicité des acteurs à coordonner. Baptisé Osiris, ce dispositif assurera les transmissions relevant du secret de la défense nationale et sera mis à la disposition des équipes gouvernementales en 2017.

Protection et défense des intérêts vitaux de la France

Le COSSI/CERT-FR s'est doté, pour ses partenaires extérieurs, d'un nouveau point de contact unique regroupant deux équipes, la première assurant la veille et la permanence opérationnelle. Activée 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, 365 jours par an, elle est chargée de la réception et de la prise en compte de signalements d'événements de sécurité numérique. En 2016, 79 événements importants ont fait l'objet d'une alerte immédiate auprès des autorités.

La seconde assure quant à elle la supervision du système de détection au moyen de sondes positionnées entre les ministères et le réseau Internet. L'activité de supervision a ainsi généré 512 signalements ayant conduit à 159 traitements d'incidents, dont trois qualifiés de critiques.

Protéger les entreprises de la menace cyber

Des groupes de travail réunissant les coordinateurs sectoriels, les ministères et les OIV dans le but de définir des règles de sécurité ont abouti à la parution de neuf premiers arrêtés sectoriels. Lors de l'entrée en vigueur des arrêtés les concernant, les OIV sont tenus d'identifier et de déclarer leurs systèmes d'information d'importance vitale (SIIV) dans un délai de trois mois, de déclarer à l'ANSSI leurs incidents de sécurité et de mettre en place les 20 règles de sécurité définies avec l'agence.

Le 12 septembre 2013, le président de la République et le ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique lançaient les 34 plans de la Nouvelle France Industrielle (NFI). Confié à l'ANSSI, le 33e plan de ce dispositif dédié à la cyber sécurité poursuit l'objectif de développer une industrie performante capable de répondre aux enjeux de souveraineté et favoriser la confiance numérique à l'échelle nationale. Destiné à identifier les offres nationales et à en faire un gage de qualité et de performance, le label France Cybersecurity a été décerné à 77 entreprises, dont 41 en 2016.

« Le rapprochement des équipes chargées de la supervision et de la veille au sein d'un même bureau a permis de générer des synergies qui viennent faciliter et enrichir les missions de chacun. »

Jean-Louis DAUX, chef de bureau Supervision et Veille

3

CONFORTER LE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL



En développant de nombreuses coopérations en Europe et à une échelle plus large, l'ANSSI contribue activement au soutien des positions de la France dans le cyber espace. Son statut interministériel et son approche réglementaire font de l'agence française un modèle de référence qui intéresse un nombre croissant de pays.

40
pays
interlocuteurs

110
instructions
pour
représenter
la France à
Bruxelles
dans le
cadre de la
construction
de la directive
NIS

+ 120
rencontres

Développer l'autonomie stratégique européenne

Après près de trois ans de négociation, le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne (UE) ont adopté le 6 juillet 2016 la directive sur la sécurité des réseaux et des systèmes d'information connue sous l'appellation « directive NIS » (pour Network and Information Security). L'enjeu : assurer un niveau élevé et commun de sécurité des réseaux et des systèmes d'information dans l'UE. Chef de file en France pour la négociation de ce texte, l'ANSSI se félicite de l'adoption de la directive, qui positionne l'Union européenne en pointe en matière de cyber sécurité.

L'ANSSI avait publié un premier référentiel destiné aux prestataires de services cloud. En décembre 2016, une nouvelle version baptisée SecNumCloud a été rendue publique. Au lendemain de ce lancement, l'ANSSI et le BSI*, son homologue allemand, ont présenté ensemble un label franco-allemand appuyé à la fois sur SecNumCloud et sur le catalogue allemand C5 : ESCloud pour European Secure Cloud. Ce « socle de confiance » de 15 règles techniques et organisationnelles est pour l'heure réservé aux schémas de qualification de prestataires qualifiés par les deux États et devrait à terme être étendu à d'autres partenaires européens.

Promouvoir le modèle français à l'international

L'ANSSI fait des relations internationales l'un des fers de lance de son action. Dans cette optique, elle a noué en 2016 des relations avec une quarantaine de pays, adaptant ses coopérations au niveau de maturité cyber de ses interlocuteurs. Aujourd'hui, l'agence met en place des relations bilatérales avec plusieurs de ses homologues sur tous les continents. Citons notamment le rapprochement avec le Japon, Singapour et l'Australie, acteurs majeurs de la cyber sécurité en Asie et en Océanie, mais également avec de nombreux pays d'Afrique.

S'agissant de la défense de la position française concernant les enjeux politiques relatifs à la cyber sécurité, l'ANSSI participe activement aux travaux du groupe d'experts gouvernementaux de l'ONU. L'agence a ainsi formulé en 2016 plusieurs propositions de normes de comportements prenant appui sur l'expertise acquise en matière de défense des infrastructures critiques.

14-16 mars
SecurityDays 2016 de Dakar

Organisé avec le soutien de l'ANSSI et de l'Agence de l'informatique de l'État sénégalaise, cet événement unique en Afrique de l'Ouest offre un cadre d'échanges entre experts et utilisateurs finaux pour réfléchir conjointement aux problématiques liées à la cyber sécurité en Afrique.

* Bundesamt für Sicherheit in der Informationstechnik (BSI)

PROJECTION



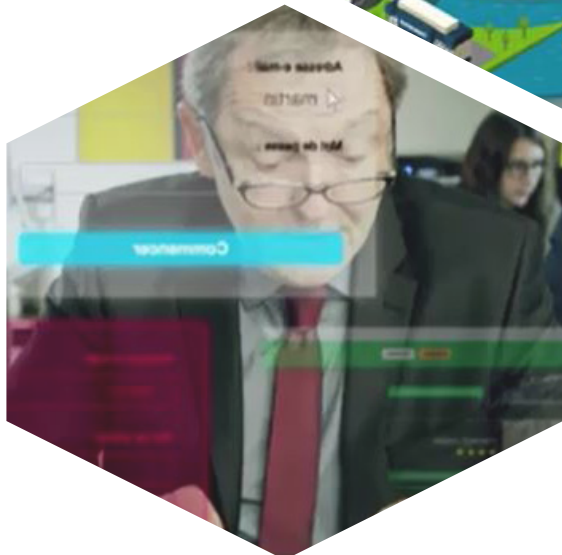
Nous l'avons vu tout au long de ce rapport, la prise de conscience du risque numérique est une réalité dont les effets sont visibles à tous les niveaux de la société. Présidence de la République, gouvernement, parlementaires... Directement concernées par la sécurité du numérique, les plus hautes autorités de l'État s'emparent désormais du sujet, le plaçant au rang de priorité nationale. Une nécessité renforcée et confirmée par l'actualité récente qui prouve une nouvelle fois l'incidence que peut avoir une cyber attaque sur l'activité de tout un pays voire au-delà de ses frontières, allant parfois jusqu'à mettre en péril la sécurité physique des citoyens.

Dans ce contexte, l'ANSSI fait aujourd'hui figure d'interlocuteur incontournable en matière de sécurité des systèmes d'information, tant sur la scène nationale qu'internationale. Une reconnaissance que l'agence doit au rayonnement que lui confère son positionnement interministériel, au modèle français qu'elle défend et conforte ainsi qu'au très haut niveau d'expertise que lui impose son ADN technique pour se maintenir en permanence à l'état de l'art. Ces atouts, auxquels s'ajoutent une expérience et une présence manifestes, font de l'ANSSI l'animatrice légitime d'un écosystème qui n'a de cesse de s'agrandir.

Parce que nous avons tous un rôle à jouer, l'agence multiplie les initiatives en direction de publics non spécialistes des questions de sécurité du numérique et entend poursuivre cet effort. Citons par exemple la plate-forme d'aide aux victimes d'actes de cyber malveillance avec qui s'instaurent des liens pérennes. Très attendue par les citoyens, les entreprises (TPE-PME) et les collectivités, elle apportera une réponse à un besoin d'intérêt général. SecNumacadémie aussi a rencontré sa cible avec 20 000 inscrits en à peine deux semaines ! Autre projet rassembleur : le mois européen de la cybersécurité en octobre. L'ANSSI s'investit chaque année davantage dans son organisation pour offrir un coup de projecteur collectif à la sécurité du numérique.

C'est en effet sur la scène européenne que l'on mesure toute la portée du modèle français. En séparant la défense, la protection et la prévention de l'offensif, la France a opéré un choix distinctif qui aspire à faire référence à l'échelle européenne. En témoigne notamment la part active que prend l'ANSSI dans le cadre de la directive Network and Information Security (NIS) dont la transposition est prévue à l'horizon 2018.

C'est à travers les objectifs de confiance, de souveraineté nationale et de rayonnement international que s'exprime et se renforcera le modèle français. Modèle dont les contours épousent les objectifs de paix et de stabilité dans le cyber espace auxquels aspire l'ANSSI. Ils s'agit maintenant pour les États de se réunir autour de ces questions et de créer les conditions d'un dialogue nécessairement international.







[Contact presse](#)

communication@ssi.gouv.fr
01 71 75 84 04